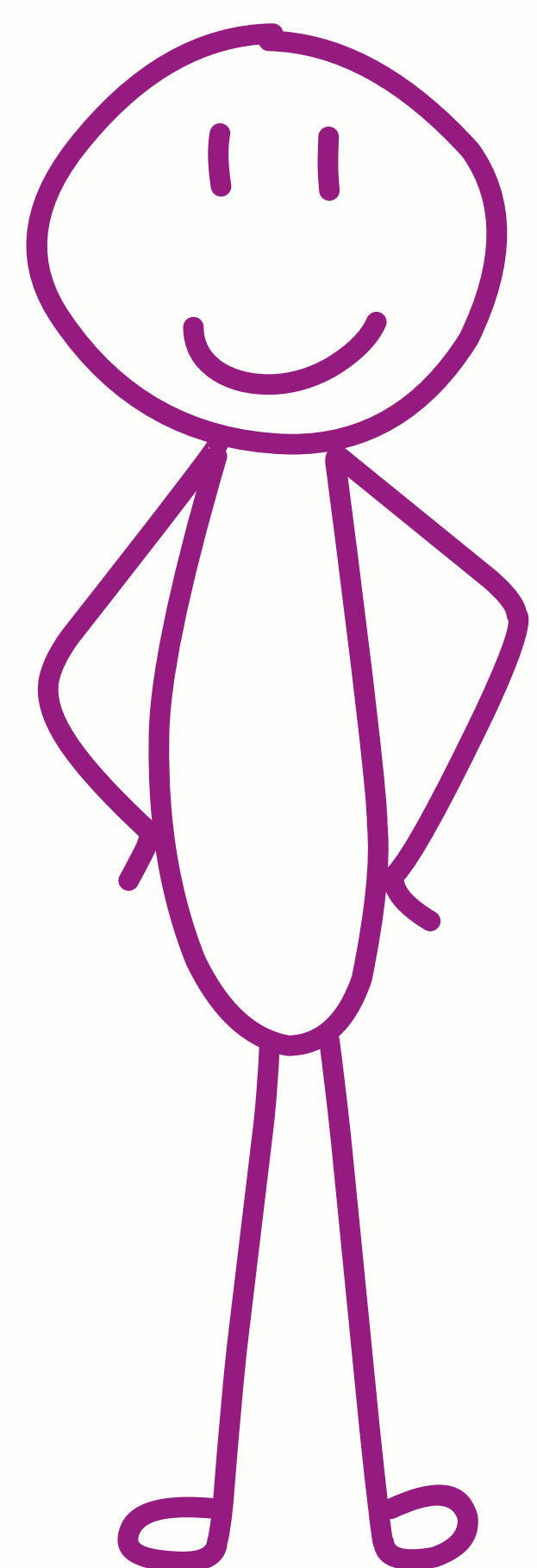


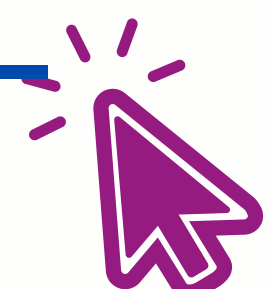
VOUS



1

Vous complétez le formulaire

[Demande de candidature](#)



3

Vous signez et renvoyez les documents contractuels
(convention, annexes, lettre d'engagement)

Selon vos compétences, vous commencez l'autoformation <https://www.eformation-inrs.fr/formation/8>

J - 30



5

Vous réglez la facture



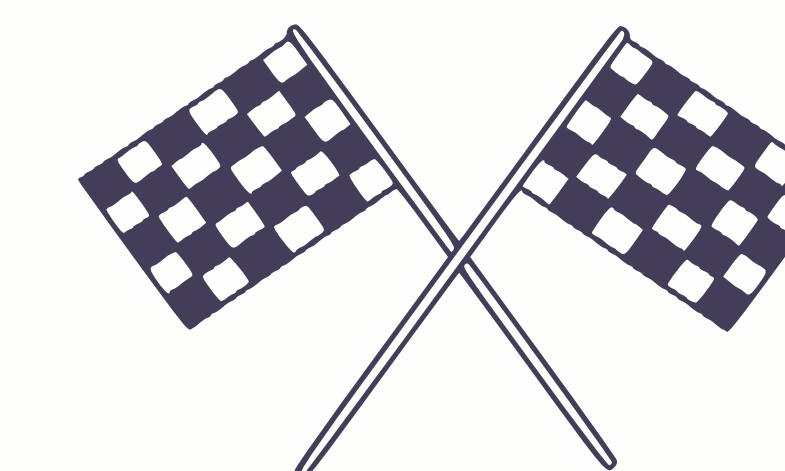
J - 15

7

Vous nous transmettez l'attestation de prérequis



J - 1



DEBUT DE

LA FORMATION

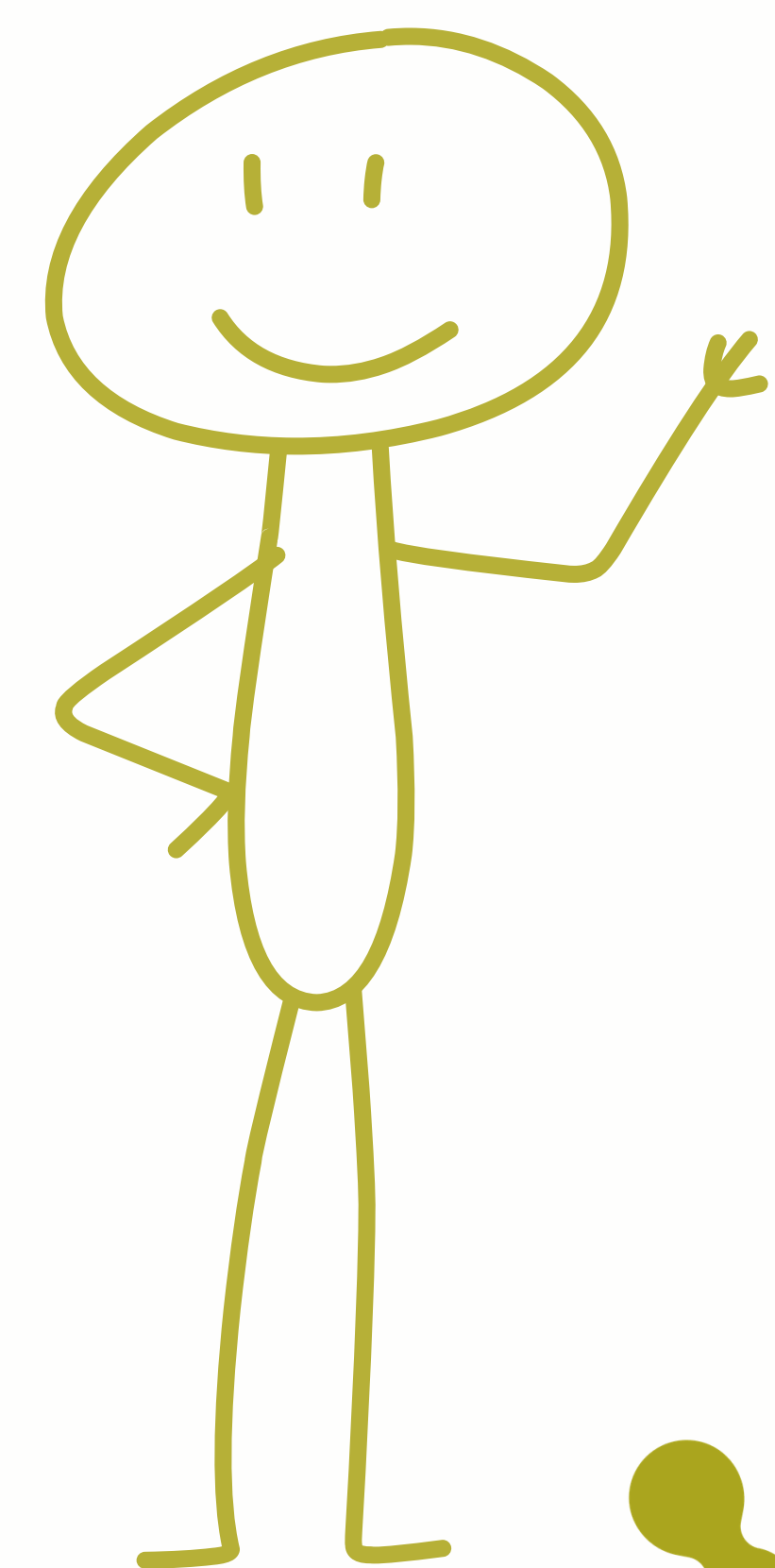
Formation devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement



Formation devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement



NOUS



2

Nous analysons votre candidature :
compétences et prérequis (durée : 15 jours)

Candidature validée :

Nous vous envoyons les documents contractuels

Candidature non validée :

Nous échangeons avec le dirigeant de l'établissement et/ou le stagiaire candidat et/ou la CARSAT pour trouver une solution

4

Nous vous envoyons la facture

6

Nous vous envoyons votre convocation



J - 15